

*La présidente*

*Paris, le 14 mai 2020*

Références à rappeler : 20-DCC-38 / 19-110

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par Elsan lors de la prise de contrôle exclusif de la société Hexagone Santé Méditerranée et de la SCI Bonnefon-Carnot, autorisée le 28 février 2020 par décision n° 20-DCC-38, vous avez proposé trois cabinets, en tant que mandataire indépendant, chargé de vérifier le respect par Elsan de ses engagements. Il s'agit des cabinets [confidentiel], [confidentiel] et Duff & Phelps représenté par M. Enguerran de Crémiers.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée le cabinet Duff & Phelps représenté par M. Enguerran de Crémiers, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat modifié que vous avez soumis à mes services le 12 mai 2020.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

---

© Autorité de la concurrence